



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

REUNION DU 10 OCTOBRE 2024

Présidence : Norman Saivet

Participant : Pierrick Catoire, Laurent Marandel.

Excusés : Bertrand Gaudrillier, Thomas Poulain, Stéphane Czwakiel, Christophe Rouyer, Céline Mode, Jean-Marie Wiehl,

Le dernier PV est approuvé par la Commission.

MATCH ARRETE

Du 15 SEPTEMBRE 2024

U15 D1

Match n°28943161

COTE DES BLANCS / NEUVILLETTE JAMIN

Pour prendre la décision concernant le match en référence, les membres se sont concertés par voie électronique en ayant tous les éléments nécessaires en sa possession.

Monsieur Laurent Marandel n'a pas participé.

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre bénévole, Monsieur Nathan Simonet concernant l'arrêt du match.

En conséquence, la commission décide d'homologuer le score de 3 à 2 en faveur de l'équipe Côte des Blancs en application de l'article 159/4 des RG de la FFF et homologuera les délais d'appel écoulés, le résultat suivant :

**Côte des Blancs (3 buts/ plus 3 points)_ Neuville Jamin (2 buts / zéro point)
En application de l'article 27.1 des RP de la LGEF**

TIRAGE COUPE GROUPAMA

La réunion de ce jour a pour objet le tirage du 1^{er} tour de **la Coupe Groupama U15** qui aura lieu le **20 Octobre 2024**.

Club recevant
Côte des Noirs 1
Reims Christo FC 1
Sillery FC 1
Reims Espérance 1
Marolles AS 1
RC Champagne 1
Avize Grauve US 1
Vallée de la Suippe
Courtisol
St Brice Courcelles
Mourmelon Livry 1
Pargny sur Saulx
Couvrot US 1

Club visiteur
Saint Martin la Veuve FC 2
Sermaize US 1
Murigny 1
Reuil FC 1
Stade de Reims 1
Nord Champagne FC 1
Tingueux FC
Damery-Pierry 1
Dormans
Starnacienne US 1
Montmirail SC 1
Pontfaverger 1
Foyer de Soudron 1

PROCEDURE D'APPEL

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 du RG de la FFF) et ce, dans les délais de deux jours Challenge et diverses coupes à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)) et dans le délais de sept jours pour le Championnat à compter du lendemain de la publication sur le site internet du District Marne ([http : //marne.fff.fr](http://marne.fff.fr)), par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale du District Marne 8 rue Henri Dumant 51200 Epernay ou par voie électronique : competitions@marne.fff.fr

Le Président



N. SAIVET

Le Secrétaire



P. CATOIRE